

Service Risques Énergie et Déchets	Basse-Terre, le 3 octobre 2023
Risques Naturels	
Prévention des Risques Naturels	

COMPTE-RENDU

Réunion	Révision des PPRN : Atelier Enjeux
Date / Horaire	Jeudi 28 septembre 2023 - 10h30
Lieu	Mairie de Morne à l'Eau
Ordre du Jour	◦ Travail de co-construction d'une cartographie d'enjeux ◦ Présentation des projets d'aménagement en cours sur la commune
Annexes	Annexe 1 – Cartographies de travail sur les enjeux dans le cadre de l'atelier Annexe 2 – Proposition de cartographie des enjeux sur la Commune de Morne-à-L'Eau Annexe 3 – Liste d'émargement

Contexte général

Dans le cadre de la révision du PPRN de la commune de Morne-à-L'Eau, un premier atelier sur la cartographie des enjeux communaux s'est tenu le 28/09/2023, suite à la présentation de la méthodologie de cartographie des enjeux lors de la réunion du 25/09/2023.

Les objectifs de l'atelier étaient de co-construire une cartographie des enjeux sur la commune et de répertorier les projets d'aménagement en cours sur le territoire.

Déroulé de l'atelier

L'atelier s'est déroulé comme suit :

- Une présentation générale du contexte de la réunion et de ses objectifs a été réalisée par la DEAL.
- Un rappel de la méthodologie de cartographie des enjeux et des grands principes de croisement a été présenté par la DEAL.
- Deux groupes de travail ont été organisés pour travailler sur l'élaboration d'une cartographie des enjeux. L'objectif étant notamment de délimiter les zones du centre-ville (A), de la zone urbanisée (B) et de la zone non urbanisée (C). La délimitation des zones d'enjeux environnementaux a également été demandée.
- Bien que l'objectif de cette séance ne concernait pas la cartographie des aléas, les représentants de la commune ont fait part de nombreuses réserves vis-à-vis de la cartographie de l'aléa inondation qui leur a été proposé dans le PAC Inondation. La DEAL a réitéré sa proposition d'accompagner la commune sur ce sujet.
- À l'issue de la réunion, les représentants de la commune et la DEAL prévoient un deuxième atelier pour affiner la délimitation des zones d'enjeux et préciser les secteurs d'aménagements futurs de la commune.

Points clefs de l'atelier

- Les participants, séparés en deux groupes, ont pu travailler sur une délimitation des zones de centre-ville (A) et les zones urbanisées (B).
- Il ressort notamment que :
 - le bourg et Vieux-Bourg ainsi que celui de Morne-à-l'Eau sont classés en zone A, même si les limites peuvent varier d'un groupe à l'autre ;
 - certains secteurs tels que Blanchet, Lasserre, Jabrun, Chazeau, Marieulle, Bosrédon, Champ Fleuri, Perrin, sont classés en zone B, (la liste n'est pas exhaustive).
- Les listes de projets d'aménagement n'a pas pu être établie en totalité.
- La commune a mis en avant le fait que une identification des zones humides/mares a été réalisée pour le territoire, dans le cadre d'une étude réalisée par la CANGT pour l'élaboration du SCOT
- Le fait que le PLU de la commune soit en cours de révision est une opportunité à saisir pour mettre en cohérence les deux documents (PPR et PLU) dès le stade de l'élaboration, et pour élaborer une carte d'enjeux PPR qui intègre pleinement les orientations d'aménagement du territoire envisagées dans le PLU.

Suite de l'atelier

- La DEAL s'est engagée à fournir une cartographie de l'aléa inondation actualisée sous la forme d'un atlas pour que la commune puisse travailler sur cette actualisation et relever des secteurs où des imprécisions seraient constatées entre la cartographie de l'aléa et la connaissance du territoire. Une première analyse des zones relevées par la commune, par l'Unité PPRN sera réalisée dans le but de prévoir (accompagné des techniciens communaux) des visites de terrain sur des secteurs relevés comme problématiques.
- Si la commune rencontre des difficultés pour l'instruction de demande d'autorisation d'urbanisme en application du PAC inondation, elle est invitée à se rapprocher de l'unité de PPR (un cas d'amélioration de l'habitat dans le centre bourg a notamment été évoqué en séance).
- La DEAL travaillera sur une version bis de carte d'enjeux, sur la base des deux premières propositions par les deux groupes. D'autres ateliers sont prévus pour affiner les limites des zones d'enjeux.
- Il apparaît également important que la DEAL puisse disposer de cette étude de localisation des zones humides afin de la comparer avec celle proposée (sur la base de plusieurs études) et de l'ajuster le cas échéant. La commune du Moule pourra appuyer la DEAL pour récupérer la donnée.